



Pourquoi entamer une démarche d'évaluation ?

En matière de participation, l'évaluation n'est pas seulement une bonne pratique d'optimisation des méthodes de travail, c'est **une démarche qui revêt une portée politique** car elle permet de donner à voir les effets de la participation du public au sens large, et de la défendre, dans une logique de plaidoyer.

L'évaluation participe aussi d'**une posture de réflexivité** sur nos propres manières de faire, et d'ouverture, qui est intrinsèquement liée à l'éthique de la participation citoyenne (transparence, neutralité, argumentation, inclusion...).

Quels objectifs de l'évaluation ?

L'évaluation peut permettre de mesurer des objets très différents, dans des registres évaluatifs variés :

1

L'impact de la participation sur le projet

Son opportunité est-elle questionnée ? Ses caractéristiques ont-elles changé ?

2

L'impact de la démarche sur le jeu d'acteurs

Des clivages se sont-ils renforcés, de nouvelles proximités d'intérêt ont-elles émergé, les instances de gouvernance ont-elles évolué ?

3

La qualité des démarches participatives

Les moyens engagés ont-ils permis d'obtenir une bonne mobilisation du public ? Les modalités de participation ont-elles permis de récolter des arguments variés et étayés ? etc.

4

L'impact de la démarche sur l'acculturation à la participation

Un.e chargé.e de concertation a-t-il/elle été recruté.e ? Les délais réservés à la participation sur un prochain projet sont-ils plus longs ?

5

L'impact de la participation à l'échelle des individus

Les participant.e.s se sentent ils/elles plus légitimes à prendre position ? Ont-ils/elles acquis de nouveaux savoirs être ? Ont-ils/elles relayé des questionnements du débat dans leur sphère personnelle ?

Quels outils d'évaluation ?

La CNDP a lancé plusieurs démarches d'évaluation qui ne sont pas encore à ce jour, faute de temps et de moyens, mises en cohérence au sein d'un dispositif d'évaluation global des actions de l'institution.

A l'heure actuelle, les outils suivants ont été mis en place :

- ▶ **Un questionnaire adressé aux garant.es** de la CNDP à la fin de leur mission pour évaluer différents aspects de la concertation : approche méthodologique et influence du ou de la garant.e sur le dispositif participatif mis en œuvre, positionnement du responsable de projet vis-à-vis de la concertation, effets de la concertation, etc.
- ▶ **Un questionnaire adressé au public** ayant participé aux débats pour évaluer l'efficacité des moyens mis en œuvre en matière d'information et de participation, mais aussi pour évaluer les effets du débat du point de vue des participants.
- ▶ **Un tableau de suivi des débats publics** pour qualifier les effets de la participation sur la décision prise à la suite du débat
- ▶ **Un groupe de travail sur le fonctionnement interne** des commissions particulières du débat public qui comprend une part d'évaluation conduite à l'aide d'entretiens semi directifs.